

\*Mise en garde :

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire d'arrondissement.

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le jeudi 18 décembre 2025 à 19 heures  
1800, boulevard Saint-Joseph**

---

**PRÉSENCES :**

Madame Julie-Pascale PROVOST, Mairesse d'arrondissement  
Monsieur Dominic ROUSSEL, Conseiller de la ville  
Madame Nancy BERTHELOT, Conseillère d'arrondissement, district Canal  
Monsieur Ludovic FERMEY, Conseiller d'arrondissement, District J-Émery-Provost  
Monsieur Jacques FILION, Conseiller d'arrondissement, district Fort-Rolland

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur André Hamel, directeur d'arrondissement  
Monsieur Fredy Alzate, secrétaire d'arrondissement

---

**10 - Ouverture de la séance**

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h 04.

---

**CA25 19 0350**

**Adoption de l'ordre du jour modifié**

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Ludovic FERMEY

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine du 18 décembre 2025, avec les modifications suivantes :

- Ajout du point 20.07  
Autoriser l'octroi de contributions financières à divers organismes au montant total de 800 \$ taxes incluses, si applicables
- Ajout du point 20.08  
Approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR D'ENTRAIDE LACHINE INC. et octroi d'une contribution financière au montant total de 10 000 \$ taxes incluses, si applicables, pour financer La Guignolée Lachine
- Ajout du point 20.09  
Octroyer un contrat de gré à gré à Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME), organisme à but non lucratif, pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à informer, à sensibiliser et à mobiliser les citoyens en regard de la propreté et de l'embellissement, au montant total de 148 290 \$, taxes incluses si applicables, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

10.02

---

**CA25 19 0351**

**Nommer trois (3) nouvelles membres au sein du Conseil Jeunesse de l'arrondissement de Lachine et renouveler le mandat d'une (1) membre active pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 1<sup>er</sup> décembre 2027**

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Dominic ROUSSEL

De nommer trois (3) nouvelles membres pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 1<sup>er</sup> décembre 2027 :

<b>Nouveaux membres</b>
Chloé Foucault
Candace Pierre
Jasmine Abid

De renouveler le mandat d'une (1) membre pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 1<sup>er</sup> décembre 2027 :

<b>Renouvellement de mandat</b>
Manal Elhaoua

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.03 1254076015

---

**CA25 19 0352**

**Renouveler, pour une période de douze (12) mois, pour l'année 2026, le contrat octroyé à PÉGASE CONSTRUCTION INC.(CA22 19 0057), pour l'acquisition de services techniques pour les bassins aquatiques extérieurs de l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 35 417,42 \$, taxes incluses (renouvellement : 30 797,76 \$ + contingences : 4 619,66 \$), conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offre public numéro 22-19172 majorant ainsi le montant total du contrat de 125 552,34 \$ à 160 969,76 \$ taxes incluses**

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Nancy BERTHELOT

De renouveler, pour une période de douze (12) mois, pour l'année 2026, le contrat octroyé à PÉGASE CONSTRUCTION INC., par la résolution CA22 19 0057, pour l'acquisition de services techniques pour les bassins aquatiques extérieurs de l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de 35 417,42 \$, taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offre public numéro 22-19172 majorant ainsi le montant total du contrat de 125 552,34 \$ à 160 969,76 \$;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 30 797,76 \$, taxes incluses, pour le renouvellement du contrat, pour l'année 2026;

D'autoriser une dépense de 4 619,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.01 1257626006

---

**CA25 19 0353**

**Autoriser une dépense additionnelle de 15 496 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le budget de contingences, pour des services professionnels en muséographie au nouveau parc des Sœurs de Sainte-Anne dans le cadre du contrat accordé à MERLICHT INC. (CA24 19 0007), majorant ainsi le montant total du contrat de 113 480,01 \$ à 128 976,01 \$, taxes incluses**

Il est proposé par Ludovic FERMEY

appuyé par Jacques FILION

D'autoriser une dépense additionnelle de 15 496 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en muséographie au nouveau parc des Sœurs de Sainte-Anne dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise MERLICHT INC. (CA24 19 0007), majorant ainsi le montant total du contrat de 113 480,01 \$ à 128 976,01 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 15 496 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, majorant ainsi le budget de contingences de 6 000 \$ à 21 496 \$, taxes incluses;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

20.02 1258725004

---

**CA25 19 0354**

**Approuver une convention de prêt de locaux, par laquelle la Ville prête à titre gratuit, à CONCERT'ACTION LACHINE, du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 31 décembre 2028, des locaux de l'immeuble situé au rez-de-chaussée et la terrasse du 59, avenue Saint-Pierre, d'une superficie de 1 298 p<sup>2</sup>, à des fins de pôle alimentaire dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients**

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Ludovic FERMEY

D'approuver une convention de prêt de locaux, à titre gratuit, par lequel la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine prête à CONCERT'ACTION LACHINE, pour une période de 39 mois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 31 décembre 2028, un local situé au rez-de-chaussée et la terrasse du 59, avenue Saint-Pierre, Lachine, d'une superficie d'environ 1 298 pieds carrés, à des fins de pôle alimentaire, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prêt de locaux.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

20.03 1257132003

---

**CA25 19 0355**

**Approuver les sept (7) conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et les six (6) organismes désignés, pour la prolongation de projet pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'entre eux, et octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 309 707 \$ dans le cadre de l'appel de projets Prévention Montréal Lachine 2023-2025**

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'approuver les sept (7) conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et les six (6) organismes désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'entre eux;

D'octroyer une contribution financière totalisant la somme 309 707 \$ dans le cadre de l'appel de projets Prévention Montréal Lachine 2023-2025 :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Période</b>	<b>Montant</b>
CENTRE DE LOISIRS DE LACHINE	Camp de jour Le Phoenix	1 <sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026	20 000 \$
LE PARADOS INC	Agir pour les relations égalitaires	1 <sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026	60 000 \$

LA P'TITE MAISON DE SAINT-PIERRE	Soutenir l'inclusion en luttant contre les discriminations et l'insécurité	1 <sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026	31 053 \$
CONCERT'ACTION LACHINE	Comité d'action en sécurité urbaine à Lachine (CASUAL)	1 <sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026	44 610 \$
CONCERT'ACTION LACHINE	Intervention auprès des 12-25 ans à risque autour des arts martiaux mixtes	1 <sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026	58 898 \$
COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF-COURT (COVIQ)	Devenir acteur de la sécurité à Duff-Court: le projet citoyen 3	1 <sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026	48 628 \$
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE	Voix de Lachine : S'exprimer, s'engager, agir	1 <sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026	46 518 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

---

Un débat s'engage.

---

Suite à la lecture du point et du choix d'un proposeur et d'un appuieur, M. Ludovic Fermely propose un amendement à la motion principale afin de retirer et reporter à la séance de février 2026, la contribution financière 58 898 \$ octroyé à l'organisme CONCERACTION LACHINE pour le projet "Intervention auprès des 12-25 ans à risque autour des arts martiaux mixtes". Un appel au vote est alors annoncé pour voter l'amendement.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** M. Dominic Roussel, Mme Nancy Berthelot, M. Ludovic Fermely et M. Jacques Fillion

**Votent contre:**

**Résultat:** L'amendement proposé a été adopté à l'unanimité et la motion principale amendée est adoptée à l'unanimité.

#### **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

20.04 1254076016

---

#### **CA25 19 0356**

**Approuver le projet de bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et 9318-2400 Québec inc., pour la location de locaux situés aux 1865 et 1875, rue Notre-Dame et pour la location d'espaces d'entreposage situés au 1895, rue Piché pour un terme de cinq (5) ans pour un montant total de 324 370,20 \$, plus taxes applicables**

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'approuver le projet de bail à intervenir entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et 9318-2400 Québec inc., pour la location de locaux situés aux 1865 et 1875, rue Notre-Dame et pour la location d'espaces d'entreposage situés au 1895, rue Piché pour un terme de cinq (5) ans pour un montant total de 324 370,20 \$, plus taxes applicables;

D'imputer cette recette conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

#### **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

20.05 1257131011

---

**CA25 19 0357**

**Approuver un projet d'Addendum n° 2 à la convention de bail par lequel la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, loue à l'organisme Les Pêcheurs et chasseurs sportifs du Lac St-Louis inc., pour une période de quatre (4) mois, à compter du 1er janvier 2026, un local situé au 3051, boulevard Saint-Joseph, Lachine (Québec), incluant le stationnement et la terrasse extérieure, aux fins des activités de l'organisme, moyennant un loyer total de 4 912,24 \$, avant taxes, et aux mêmes conditions que le bail en vigueur**

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Ludovic FERMEY

D'approuver un projet d'Addendum n° 2 à la convention de bail par lequel la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, loue à l'organisme Les Pêcheurs et chasseurs sportifs du Lac St-Louis inc., pour une période de quatre (4) mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, un local situé au 3051, boulevard Saint-Joseph, Lachine (Québec), incluant le stationnement et la terrasse extérieure, aux fins des activités de l'organisme, moyennant un loyer total de 4 912,24 \$, avant taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'Addendum n° 2;

De préciser que, conformément à la clause d'indexation prévue à l'article II de la convention de bail, le loyer 2026 est indexé sur la variation annuelle de l'IPC pour 2025 et que tout écart entre l'indexation estimée et le taux officiel sera régularisé (facture additionnelle ou crédit) sans autre décision du conseil, dès la publication du taux officiel par Statistique Canada.

D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil cède la parole au conseiller M. Jacques Filion.

Question de M. Jacques Filion quant à l'absence de l'organisme Les Pêcheurs et chasseurs sportifs du Lac St-Louis inc., de la liste des organismes reconnus.

M. Jacques Filion recommande, pour des raisons de gouvernance, d'exiger de l'organisme une reddition de comptes et le dépôt de ses états financiers dans les quatre (4) mois.

La présidente du conseil déclare le point 20.06 adopté, et il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

20.06 1258073015

---

**CA25 19 0358**

**Autoriser l'octroi de contributions financières à divers organismes au montant total de 2 800 \$ taxes incluses, si applicables**

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Ludovic FERMEY

D'autoriser l'octroi de contributions financières aux organismes désignés ci-dessous au montant total de 2 800 \$, taxes incluses, si applicables;

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Le Réveil de Lachine (fournisseur #144649)	Fêtes de Noël	500 \$
	Mise à niveau éclairage	2 000 \$
Centre d'hébergement Nazaire-Piché (fournisseur #150644)	Fêtes de Noël	300 \$
	<b>Total</b>	<b>2 800 \$</b>

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

20.07 1257464010

---

**CA25 19 0359**

**Approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR D'ENTRAIDE LACHINE INC. et octroi d'une contribution financière au montant total de 10 000 \$ taxes incluses, si applicables, pour financer La Guignolée Lachine**

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR D'ENTRAIDE LACHINE INC.;

D'autoriser l'octroi une contribution financière à CARREFOUR D'ENTRAIDE LACHINE INC., au montant total de 10 000 \$ taxes incluses, si applicables, qui servira à financer la Guignolée Lachine afin que tous les Lachinois et Lachinoises puissent se nourrir convenablement pendant le temps des Fêtes;

De préciser que l'organisme doit déposer une reddition de comptes complète auprès du Responsable après le versement, selon la forme et les paramètres communiqués, comprenant au minimum :

- un rapport d'activités (bilan de la Guignolée) et les indicateurs de réalisation;
- un tableau comparatif budget/réel avec explications des écarts significatifs;
- les pièces justificatives (factures et preuves d'achat des denrées et cartes-cadeaux);
- ladite reddition devant être transmise au plus tard le 31 janvier 2026

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.08 1257464011

---

**CA25 19 0360**

**Octroyer un contrat de gré à gré à Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME), organisme à but non lucratif, pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à informer, à sensibiliser et à mobiliser les citoyens en regard de la propreté et de l'embellissement, au montant total de 49 430 \$, taxes incluses si applicables, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 30 avril 2026**

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Ludovic FERMELY

D'octroyer un contrat de gré à gré à Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME), organisme à but non lucratif, pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à informer, à sensibiliser et à mobiliser les citoyens en regard de la propreté et de l'embellissement, au montant total de 49 430 \$, taxes incluses, si applicables, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2026, conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

D'autoriser, à cet effet, une dépense maximale de 49 430 \$, taxes incluses si applicables;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.09 1257132009

---

**CA25 19 0361**

**Approuver la reconnaissance des organismes à but non lucratif inscrits au tableau en pièce jointe en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, et de leur accorder les soutiens prévus selon leur classification**

ATTENDU QUE la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine prévoit que la reconnaissance est accordée pour une durée de trois (3) ans à compter de la date d'adoption de la présente résolution;

ATTENDU QUE la même politique stipule qu'une révision de la reconnaissance peut s'avérer nécessaire à tout moment;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement souhaite prévoir la possibilité d'adapter la reconnaissance en cas de modification future de la politique;

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Jacques FILION

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

QUE les organismes à but non lucratif, inscrits au tableau en pièces jointes, soient reconnus par l'arrondissement de Lachine, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour une durée de trois (3) ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028;

QUE le conseil d'arrondissement se réserve le droit de réviser ou d'adapter la reconnaissance accordée aux organismes si la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif est modifiée avant l'échéance du délai de trois (3) ans;

QUE cette révision puisse entraîner, selon le cas :

- la confirmation du maintien de la reconnaissance;
- la modification des conditions de reconnaissance;
- la suspension ou la résiliation de la reconnaissance, conformément aux dispositions de la politique en vigueur;

QUE la Direction culture, sports, loisirs et développement social soit mandatée pour assurer le suivi administratif et informer l'organisme des obligations annuelles prévues par la politique.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

30.01 1256179017

---

**CA25 19 0362**

La Mairesse explique les changements apportés au projet de Règlement entre l'avis de motion et l'adoption qui consiste à abroger le dernier alinéa de l'article 2.4, lequel permettait au conseil d'arrondissement, par ordonnance, d'accorder une réduction partielle ou totale de certains tarifs lorsqu'il s'agit d'une demande d'un organisme à but non lucratif visant un projet relatif à un immeuble de logements sociaux ou communautaires.

**Adoption avec changement - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001)**

Vu l'avis de motion CA25 19 0335 donné à la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2025 du conseil d'arrondissement de Lachine pour le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001), lequel a été déposé avec le dossier décisionnel;

ATTENDU que le projet de règlement et le dossier ont été distribués aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

ATTENDU qu'entre l'avis de motion donné le 1<sup>er</sup> décembre 2025 et l'adoption du règlement, des changements ont été apportés.

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Jacques FILION

D'adopter avec changement le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001) de l'arrondissement de Lachine.

---

Un débat s'engage.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller M. Jacques Filion.

M. Jacques Filion signale que, dans la tarification, le segment concernant les cours de natation et la mise en forme aquatique prévoit une hausse de 9%, hausse qu'il juge très élevée pour la population. Il indique que les membres du conseil se sont entendus pour revoir cette portion de la tarification à une séance ultérieure.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller M. Dominic Roussel.

M. Dominic Roussel déclare être entièrement d'accord avec les propos de M. Jacques Filion.

La présidente du conseil précise qu'un projet de règlement modifiant le règlement sur la tarification sera présenté à une séance ultérieure et déclare le point 40.01 adopté, et il

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.01 1256739002

---

### CA25 19 0363

**Adoption - Règlement numéro RCA26-19003 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial rue Notre-Dame à Lachine pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation**

Vu l'avis de motion CA25 19 0336 donné à la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2025 du conseil d'arrondissement de Lachine pour le Règlement numéro RCA26-19003 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial rue Notre-Dame à Lachine pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation, lequel a été déposé avec le dossier décisionnel;

ATTENDU que le projet de règlement et le dossier ont été distribués aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Ludovic FERMELY

D'adopter le *Règlement numéro RCA26-19003 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial rue Notre-Dame à Lachine pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.02 1257131008

---

**CA25 19 0364**

**Adoption - Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026 (T-26-02)**

Vu l'avis de motion CA25 19 0337 donné à la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2025 du conseil d'arrondissement de Lachine pour le *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026 (T-26-02)*, lequel a été déposé avec le dossier décisionnel;

ATTENDU que le projet de règlement et le dossier ont été distribués aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Ludovic FERMELY

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'adopter le *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026 (T-06-02)*.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil cède la parole au conseiller M. Jacques Filion.

M. Jacques Filion rappelle qu'à la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2025, il a voté contre le budget en raison de l'augmentation de la taxe locale, qu'il a jugée trop élevée. Par cohérence avec ce vote, il annonce qu'il s'opposera à la présente proposition ainsi qu'au point 40.04.

La présidente du conseil précise que le pourcentage en cause représente, pour une résidence d'une valeur approximative de 500 000 \$, une hausse d'environ 20 \$, et que l'impact de la décision demeure limité pour l'ensemble des citoyens.

La présidente du conseil demande un vote enregistré.

Le secrétaire d'arrondissement fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

**VOTE**

**Votent en faveur:** Julie-Pascale Provost, Dominic Roussel, Nancy Berthelot et Ludovic Fermely

**Vote contre:** Jacques Filion

**Résultat** En faveur : quatre (4)  
Contre : un (1)

La présidente du conseil déclare le point 40.03 adopté, et il est

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.03 1254776012

---

**CA25 19 0365**

**Adoption - Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2026 (T-26-01)**

Vu l'avis de motion CA25 19 0338 donné à la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2025 du conseil d'arrondissement de Lachine pour le *Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2026 (T-26-01)*, lequel a été déposé avec le dossier décisionnel;

ATTENDU que le projet de règlement et le dossier ont été distribués aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'adopter le *Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2026* (T-26-01).

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil cède la parole au conseiller M. Jacques Filion.

Afin d'être cohérent avec son intervention au point 40.03. M. Jacques Filion demande la tenue d'un vote enregistré sur le présent point.

La présidente du conseil demande un vote enregistré.

Le secrétaire d'arrondissement fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Julie-Pascale Provost, Dominic Roussel, Nancy Berthelot, Ludovic Fermely

**Vote contre:** Jacques Filion

**Résultat** En faveur : quatre (4)  
Contre : un (1)

La présidente du conseil déclare le point 40.04 adopté, et il est

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.04 1254776011

---

#### **CA25 19 0366**

**Désigner et nommer madame Julie-Pascale Provost, mairesse de l'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Lachine, au sein du conseil d'administration de l'organisme de développement économique local PME MTL West-Island**

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Ludovic FERMELY

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

De désigner et nommer madame Julie-Pascale Provost, mairesse de l'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Lachine, au sein du conseil d'administration de l'organisme de développement économique local PME MTL West-Island;

D'approuver cette nomination.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

D'entériner la nomination de madame Julie-Pascale Provost, mairesse de l'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Lachine, au sein du conseil d'administration de l'organisme de développement économique local PME MTL West-Island.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil cède la parole au conseiller M. Jacques Filion.

M. Jacques Filion souligne qu'il est très heureux de constater l'implication de Mme la présidente du conseil dans cet organisme.

La présidente du conseil déclare le point 51.01 adopté, et il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

51.01 1257131012

---

**Période de questions des membres du conseil**

<b>CITOYENS</b>	<b>QUESTIONS</b>
Dominic Roussel	- Remerciements adressés aux conseillers et aux fonctionnaires; - Bon temps des fêtes.
Julie-Pascale Provost	- Joyeux temps des fêtes aux citoyens; - Remerciements pour les invitations de divers organismes.

70.01

---

**Période de questions du public**

<b>CITOYENS</b>	<b>QUESTIONS</b>
Jean Pineaut	- Points 20.04 et 20.07 liste des organismes concernés.
<b>Question en ligne</b>	
Onomo Lopes Christelle	- Point 20.03 Concert'action - apparence de conflit d'intérêt et mise à disposition gratuite pour activités communautaires – 59 avenue Saint-Pierre; - Point 20.04 Mandat et expertise Concert'action
Yves Grondin	- Prolongement du contrat de location du club social les Anglers dans un bâtiment municipal.
Danny Cabral	- Point 30.01 les organismes reconnus et Anglers; - Subvention aux clubs sociaux

70.02

---

Et la séance est levée à 20h01.

---

Julie-Pascale Provost  
Mairesse d'arrondissement

---

Fredy Alzate  
Secrétaire d'arrondissement

Les résolutions passées et adoptées à cette séance sont approuvées par la mairesse de l'arrondissement.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2026.

CA26 19 0004